

15ème législature

Question N° : 5855	De Mme Jeanine Dubié (Non inscrit - Hautes-Pyrénées)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Plan de développement de l'EPS à l'école	Analyse > Plan de développement de l'EPS à l'école.
Question publiée au JO le : 27/02/2018 Réponse publiée au JO le : 12/06/2018 page : 5088		

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place réservée à l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école. Si l'on ne peut que se réjouir de l'obtention des jeux Olympiques et Paralympiques par Paris en 2024, il semble plus que jamais indispensable de construire des politiques volontaristes pour le sport et l'enseignement de l'EPS à l'école. En effet, l'EPS à l'école permet une pratique sportive et artistique à un coût extrêmement bas, encadrée par des professionnels de haut niveau. Obligatoire, le sport scolaire est à même de relever le défi de la démocratisation en réduisant les inégalités sociales et en permettant l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble ». Pour autant, cet apprentissage est fortement mis à mal : baisse de 21 % des recrutements au CAPEPS externe en 2018 alors même que le nombre d'élèves dans le secondaire progresse, des besoins croissants en matière d'équipements sportifs et d'infrastructures, programmes scolaires dénaturés avec l'EPS qui n'est plus évalué dans le cadre du diplôme national du brevet (DNB). Dans ce contexte, et en prévision de l'organisation des JO à Paris, elle lui demande si le Gouvernement entend lancer un véritable plan de développement de l'EPS à l'école et de lui préciser quelles mesures il compte mettre en œuvre.

Texte de la réponse

L'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline d'enseignement obligatoire à l'école qui s'adresse à tous les élèves. Pour les enfants et les adolescents, la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques à l'école est un vecteur de respect des autres et des règles, un moment d'épanouissement permettant de développer leur confiance en eux, et de s'impliquer volontairement. L'EPS, qui a pour finalité de former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, est pour de nombreux élèves le seul lieu et le seul moment d'activité physique. En complément des enseignements d'EPS, le sport scolaire offre aux élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive de leur école ou de leur établissement scolaire. L'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS) animent ce réseau d'associations et organisent des rencontres et des compétitions. Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024), le ministre de l'éducation nationale souhaite développer plus encore la pratique sportive et continuer à promouvoir les valeurs citoyennes et sportives dans le milieu scolaire et périscolaire. Pour cela, en partenariat avec le ministère des sports et le mouvement sportif, plusieurs actions comme la « semaine olympique et paralympique » seront reconduites chaque année au moins jusqu'en 2024. Lors de la journée nationale du sport scolaire (JNSS) le 27 septembre 2017, le ministre a annoncé plusieurs mesures en faveur du développement de l'EPS à l'école, dans le contexte de l'organisation des jeux olympiques à Paris. Pour favoriser la pratique sportive et son enseignement, la création



d'associations sportives USEP sera encouragée dans les écoles du premier degré et, à l'horizon 2024, 1 000 nouvelles sections sportives scolaires, des classes à horaires aménagés sport et une filière « métiers du sport » dans le cursus bac -3/bac +3, notamment en filière professionnelle seront créées. Par ailleurs et en appui des enseignements, des actions éducatives seront développées : un label « génération 2024 » a été créé pour les écoles et établissements scolaires volontaires s'inscrivant autour de plusieurs axes : le développement de passerelles école/club, la participation à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire, l'accompagnement, l'accueil ou le parrainage par des sportifs de haut niveau, l'opportunité pour les clubs sportifs locaux d'utiliser, après convention, les installations sportives de l'école ou de l'établissement s'il y en a. Aussi, de grandes compétitions sportives scolaires seront organisées en amont des JOP 2024. C'est ainsi que l'UNSS est candidate à l'organisation des Gymnasiades 2022. Enfin, pour coordonner l'ensemble des actions menées dans l'objectif des jeux olympiques et paralympiques de 2024, un délégué ministériel, Thierry Terret, a été nommé et pour anticiper la montée en charge des besoins en moyens humains et en lien avec le comité d'organisation des jeux olympiques (COJO), 10 000 jeunes volontaires seront formés pour devenir bénévoles durant les JOP 2024. La récente nomination de Paris pour l'organisation des JOP 2024 doit en effet servir de déclencheur à la mise en œuvre d'une réelle politique éducative par le sport. Les services du ministère travaillent à une mise en œuvre ambitieuse de ces mesures.